

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 29 mars 2021

Session ordinaire

Présents : QUAIREL Yves, RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, THEVENOT Dominique, FAURE Sophie, MONTET Frédéric POYET Manon, GAUDARD Angélique, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu

Absents excusés : BOUTTE Thérèse

Secrétaire de séance : QUATRESOUS Christian

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - Approbation du compte de gestion 2020
 - Approbation du compte administratif 2020
 - Approbation du budget 2021
 - Vote des taux d'impositions
- **Bâtiments**
 - Choix des entreprises pour les travaux de la sacristie
- **Urbanisme**
 - Avenant au service ADS
 - Convention avec le département et la préfecture pour la télétransmission des actes
- **Electricité**
 - Extension de réseau pour les constructions neuves
 - Projet d'extinction sur la commune
- **Ecole**
 - Prise en charge des frais des repas pour la troupe Superstate
- **Centre de gestion**
 - Renouvellement convention pour le pôle santé au travail
- **Divers**
 - Point sur les dossiers en cours

Approbation du compte-rendu du 22 février 2021 à l'unanimité des membres présents

Finances

Vote du compte de gestion et compte administratif 2020

Présentation du compte de gestion et compte administratif 2020

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	Fonctionnement	370 048.21€	434 981.07€
	Investissement	134 931.42€	149 087.32€

	Résultat 2020	Résultat antérieur reporté au BP 2021
Fonctionnement	+ 64 932.18€	+ 495 355.92€
Investissement	+ 14 155.90€	+ 77 651.22€

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif est approuvé avec 12 voix pour et 1 abstention.

Vote du budget 2021

La 1^{er} Adjointe présente le budget 2021 :

Dépenses de Fonctionnement 2020 :

	Proposition 2021
011- Charges à caractère général	433 574,00
012- Charges de personnel	150 900
014 - Atténuations de produits	17 500
065 – Autres charges gestion courante	183 119
066 - charges financières	14 000
067 – Charges exceptionnelles	4 000
022 – Dépenses imprévues Fonctionnement	5 000
023 – Virement à la section d'investissement	77 114
042 – Opérations d'ordre entre section	29 335
TOTAL	914 542.00€

Recettes de Fonctionnement 2020 :

	Proposition 2021
013 – Atténuations de charges	2 588.00
70- Produits des services	16 119.00
73 – Impôts et taxes	188 200.00
74 – Dotations et participations	126 815.00
75 – Autres produits gestion courante	45 000.00
77 – Produits exceptionnels	40 463.00
042– Opérations d’ordre entre section	
002 - Résultat reporté	495 357.00€
TOTAL	914 542.00€

Le fonctionnement est équilibré en dépense et en recette à 914 542.00€

Dépenses d’investissement 2020

	Proposition 2021 avec RAR
204 – Subvention d’équipement versées	23 000,00€
16 - Remboursement d’emprunt	53 500.00€
040 – Opérations d’ordre entre sections	22 363,00€
020- immobilisation incorporelles	15 691.00€
021- Immobilisations corporelles	65 426,00€
023 – Immobilisations en cours	46 960.00€
TOTAL avec RAR (reste à réaliser)	226 940,00€

Programme d'investissement dépenses 2021.

Programme 2020	RAR 2020	Proposition 2021
219 - Mobilier école	144,00€	1 356,00
278 – PC Mairie	6 000,00	
284 – Extincteur	500,00	
286 – Registre d'Etat Civil		700,00
300 - Logiciel magnus	691,00	
303 - Eclairage centre bourg		15 000,00
303 – Aménagement centre bourg	20 521,00	
309 - Divers	4 042,00	
311 - Adressage commune	7 214,00	
332 - Ad'Ap	8 337,00	
335 - Fenêtre appartement cure	13 102,00	
336 - Grille d'affichage hameaux	5 000,00	
337 – Table de pique-nique	3 236,00	
339 – Travaux église		39 734,00
340 – Matériel portatif agent technique		2 500,00
TOTAL	68 787,00	59 290,00

Recettes d'investissement 2020

	Proposition 2021
1068 – Affectation de résultat	
10 - Dotations fonds divers	16 967,00
13 – Subventions	23 372,00
16 – Emprunts et dettes	2 500,00

040 – Opérations d'ordre entre sections	29 335,00€
041 –Opérations patrimoniales	
002- Virement à la section d'investissement	77 114
001 Solde d'exécution N-1	77 652,00
TOTAL + RAR (reste à réaliser)	226 940,00

L'investissement est équilibré en dépense et en recette à 226 940.00€
Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des taxes d'imposition

Pour cette année le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes.
Les taux seront donc :

Taxe foncière (bâti) : 14.79% + 15.09% taux du département soit

Taxe foncière (non bâti) 50.51%

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Bâtiments

Choix des entreprises pour la sacristie

Après consultation de plusieurs entreprises, l'adjoint en charge des bâtiments présente le choix de la commission :

Maçonnerie l'entreprise PERRIN : 5 335.00€ HT

Menuiserie l'entreprise POMMIER : 1 274.00€ HT

Plaquisterie l'entreprise MARKOVIC : 5 544.19€ HT

Plomberie l'entreprise CAVE : 1 132.50€ HT

Revêtement de sol l'entreprise GIROUDON : 1 547.48€HT

Pour un total des travaux qui s'élève à 14 833.17€ HT.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Urbanisme

Service ADS

Monsieur le Maire, expose que la commune adhère au service commun de Loire Forez Agglomération pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol depuis le 1^{er} juillet 2015.

Suite à l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa) il est nécessaire de prendre un avenant.

Cet avenant est pour la mise en place de l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Télétransmission des actes

Monsieur le Maire, rappelle que la commune a une convention pour la télétransmission des actes avec l'Etat en date du 26 juillet 2008, cette convention permet de transmettre sous forme dématérialisé les budgets, compte administratif, délibération, arrêté en sous-préfecture.

Cette nouvelle convention permettrait de transmettre en plus tous les documents d'urbanisme (DP/ PC/ PA/ CU ...) au contrôle de légalité de façon dématérialisée.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Electricité

Extension de réseau pour les constructions neuves.

Monsieur le Maire, informe que pour certaine construction neuve il est nécessaire de faire une extension de réseau électrique et demande l'avis du conseil pour les extensions à venir, si nous acceptons ou refusons.

Après une concertation, le conseil municipal approuve le principe des extensions de réseau que certain permis de construire pourrait déclencher, mais chaque demande sera examinée et avis sera ensuite formulé.

Projet test d'extinction sur la commune

Le Conseil Municipal de Soleymieux avait exprimé, avant son élection, sa volonté d'engager la commune sur la voie de la transition écologique et du développement durable. . La gestion de l'éclairage public fait partie intégrante de la démarche environnementale entreprise depuis le début du mandat.

Les membres du Conseil ont été invités à deux réunions de travail qui ont abouties aux propositions suivantes :

- Une période de test jusqu'au 15 novembre 2021 pour tenir compte de la longueur variable des jours et par conséquent des nuits ;
- Extinction de l'éclairage la nuit entre 23h00 et 6h00 sur toute la commune sauf sur la traversée du bourg qui est une route départementale ;
- Dépose de 12 candélabres sur la zone du bourg qui ont été jugés sans intérêt majeur.
- Les habitants seront invités à faire part à la mairie de leurs remarques.

L'information sur la date de démarrage de l'expérimentation sera signalée aux habitants de la commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Ecole

Repas intervenants troupe de théâtre

Il est fait rappel qu'un groupe d'intervenants doit utiliser la salle des fêtes du 31 mars jusqu'au 9 avril avec les élèves de l'école de Soleymieux.

Les repas du temps de midi seront pris à la cantine de St Jean en même temps que les élèves et les repas sont normalement à la charge des communes.

Le montant des repas sera de 120€, ce prix sera mis dans le bilan scolaire de l'année et partager entre les 2 communes.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

CDG42

Le Maire explique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a communiqué à la commune un projet de convention dédié à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire propose que cette délégation s'effectue par une convention jusqu'au 31 décembre 2023. Notre collectivité pourra la dénoncer avec un préavis de 6 mois. Une tarification sera fixée au 1^{er} janvier de chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Divers

Urbanisme

L'adjointe en charge de l'urbanisme fait un petit point sur les demandes d'urbanisme en cours. Pour le moment neuf déclarations préalables, un permis de construire et une modification de permis de construire.

Prochain conseil le 26 avril 2021 à 19h30